



CERCLE CONDORCET

De PARIS

Paris, le 1^{er} septembre 2025

Aux membres du Cercle Condorcet de Paris et à leurs invités

Chèr(e)s Ami(e)s,

Nous vous invitons à une plénière :

Vendredi 26 septembre de 17h00 à 19h00

**Ligue de l'Enseignement
3 rue Juliette Récamier
75007 Paris**

L'injustice en héritage

Repenser la transmission du patrimoine

Avec Mélanie Plouviez
Philosophe
Maîtresse de conférences à l'Université Côte d'Azur

Les inégalités sociales, après avoir régressé un temps, progressent de nouveau, à des niveaux qui peuvent inquiéter. La pauvreté, qui leur est en partie associée, atteint aujourd'hui un niveau de plus de 15% en France. Notre modèle social peine de plus en plus à réduire inégalités et pauvreté, et il est même attaqué au prétexte qu'il coûte trop cher. « Un pognon de dingue » a même cru intelligent de dire notre président de la République (2018).

Or la fiscalité sur le capital et les patrimoines n'a cessé d'être réduite ces dernières années. Il semblerait qu'une large majorité de français soit cependant opposée à une réforme des successions, estimant, leur fait-on dire, qu'elle serait attentatoire au droit de transmettre ses biens à ses héritiers. C'est un discours étonnant quand on sait que 10% des français détiennent plus de la moitié des patrimoines, 50% des plus pauvres seulement 5%. La concentration des patrimoines a presque doublé depuis les années soixante. Il n'est plus possible, pour une grande majorité de français de se constituer eux-mêmes un patrimoine s'ils n'ont pas hérité.

Serions-nous revenus au XIX^{ème} siècle de Balzac, formant une société d'héritiers ? Les statistiques l'attestent.

Mélanie Plouviez analyse dans son livre l'histoire des changements profonds issus de la Révolution française sur la question de l'héritage, depuis l'abolition des privilèges, jusqu'aux lois sur les successions. En philosophe, elle décortique les débats auxquels donnèrent lieu les lois successives, établissant l'égalité des partages et visant la réduction des inégalités de patrimoines. La Constituante puis la Convention ont cherché à réduire le poids de l'héritage afin de favoriser l'égalité politique et sociale, celle des citoyens. Tout au long du XIXème siècle jusqu'au début du XXème, la question de la qualité individuelle ou collective des patrimoines à transmettre a été souvent posée. C'est ainsi que l'Etat a pu devenir héritier et que certains ont pensé élargir à l'adoption, voulue ou imposée, le droit d'hériter. Si la propriété est associée au vivant, la mort de l'individu ne doit-elle pas la faire revenir à la collectivité ? Durkheim proposa même de faire cotiser les morts à la protection sociale en socialisant tout ou partie des patrimoines. L'héritage deviendrait ainsi un possible instrument de justice sociale.

La question de la transmission des patrimoines devrait être de nouveau mise dans le débat public.

Qu'est-ce qui justifie que certains, par leurs liens familiaux, héritent de fortunes immenses et perpétuent, voire accentuent, les inégalités sociales ? Ces biens ne sont-ils pas, pour une large part, le produit de l'activité de la société ? Ne devraient-ils pas lui revenir ?

Mélanie Plouviez viendra nous exposer les principaux résultats de ses recherches et débattre avec nous de cette question éminemment politique.

Bernard Wolfer
Président

Mélanie Plouviez est philosophe, maîtresse de conférences à l'Université Côte d'Azur. Spécialiste de la philosophie sociale et politique du XIXème siècle, elle coordonne le projet PHILHERIT, philosophie de l'héritage financé par l'Agence Nationale de la Recherche. Son livre, <i>l'injustice en héritage</i> est parue aux éditions de la Découverte en février 2015.
--